

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 2 JUILLET 1999

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 2 juillet 1999*

Aujourd'hui, à vingt-deux heures vingt-cinq minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

**n<sup>o</sup> 72** Loi concernant la prestation des services de soins infirmiers et des services pharmaceutiques

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.